Publication: Gazette de Lausanne; Date: Avr 6, 1962; Section: None; Page: 2

Assemblée annuelle de Pro Familia

Aspects du contrôle des naissances

Une nombreuse assistance a répondu, le 28 mars, au Café vaudois, à l'invitation de Pro Familia.

Des remerciements particulièrement chaleureux ont été exprimés à Me Derron, président de Pro Familia depuis 1958, à qui succède M. R. de Buren, juge cantonal.

Intérêt, bonne ambiance, présence sympathique du président permirent d'aborder sans gêne le problème délicat entre tous du contrôle des naissances. Pourquoi l'Etat s'intéresse-t-il à une telle question ? Pourquoi les Eglises ? Pour les médecins, les travailleurs sociaux, cela paraît naturel.

L'Etat part de l'idée que les conceptions malheureuses doivent être prévenues plutôt qu'interrompues, « prévenir vaut mieux que guérir ». Pour cela il faut rechercher les conditions d'une information judicieuse, faite de tact, des couples intéressés.

L'Eglise catholique rejette toute méthode qui ne soit pas parfaitement naturelle. L'homme et la femme sont appelés à la discipline. On peut cependant les aider en les informant mieux des ressources de la nature en leur faveur.

La position protestante n'a pas été déterminée officiellement, sinon dans une déclaration de l'Eglise réformée de France. Le contrôle des naissances est une affaire de conscience, de « mobiles » qui, s'ils sont valables, passent avant les méthodes. Responsabilité de chacun devant Dieu, là est la question.

Le médecin et le travailleur social sont certes placés devant les problèmes concrets de couples innombrables. Ils demandent une information rapide et concluante de tous les intéressés, si faire se peut. Trop de drames éclatent chaque jour dans des foyers vrais ou faux. On ne peut pas laisser la société désarmée.

Ces points de vue divers, mais convergents, ont été présentés, de façon brève et claire par M. R. Burnet, chef du Service de la Santé publique, M. Ray, pasteur, M. Polla, journaliste, M. le Dr Genton, de la consultation de mariage, Mme Pidoux, directrice du Service social de justice. Tous les orateurs étaient membres du comité de Pro Familia.

L'Assemblée fut close par un appel en faveur de la consultation de mariage de Pro Familia. En effet, 150 000 dépliants ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres vaudoises, d'une part, pour informer chacun de l'existence et de l'adresse de la consultation gratuite de Pro Familia, d'autre part, pour que le public accorde son appui financier à cette consultation dont le développement entraîne de gros frais. C'est une affaire du public pour le public.

La consultation médico-sociale de mariage a lieu tous les mardis après-midi, au siège du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, 1, av. Georgette. Cpte de chèque postal 11 23 19.

Si vous avez des problèmes, retenez l'adresse. Même si vous n'en avez pas, ne rejetez pas notre appel.